

DOSSIER DE CANDIDATURE

CAMPAGNE EXCEPTIONNELLE

Suite à plusieurs demandes d'organisation de meetings nationaux, une campagne « éclair » est proposée aux candidats qui souhaitent se projeter - s'inscrire dans une prochaine reprise de notre activité de compétition.

Ces dossiers seront portés **par les clubs, Comités Départementaux et/ou les Ligues** de la Fédération Française de Natation. Pour les Clubs et Comités Départementaux, ils devront avoir un accord préalable de leur Ligue d'appartenance.

Seules les organisations en bassin de 50 mètres sont concernées par cette campagne exceptionnelle et **ne pourront pas concerner la catégorie Jeunes**.

La participation des nageurs sera contrôlée par délégation pour le ministère chargé des Sports et sera conforme, le cas échéant, à la liste des nageurs autorisés aux dates du meeting.

Les délais étant extrêmement contraints, l'allègement du dossier (pas de pièces à joindre) s'impose. Pour autant, ces documents seront exigibles à tout moment si la situation l'impose. **Assurez-vous** que tous les documents (annexe 3) soient disponibles à tout moment.

Merci d'envoyer votre candidature à l'adresse suivante :
meeting.labellise@ffnatation.fr

Date limite de réception : 3 mai 2021.

Pour les clubs et Comités Départementaux : en copie à leur Ligue d'appartenance

MERCI DE COMPLÉTER LE FORMULAIRE PDF (dernière page) via votre ordinateur et NE PAS L'ENVOYER SCANNÉ OU PHOTOGRAPHIÉ après l'avoir rempli de façon manuscrite.

ANNEXE 1

CONVENTION D'ORGANISATION

CRITÈRE DE NON CONCURRENCE

La demande de labellisation ne pourra pas faire concurrence à un meeting DÉJÀ positionné lors de la campagne originelle. A ce titre, toute demande à moins de 3 heures de route et/ou moins de 300 kilomètres d'un meeting existant sera refusée.

PROTOCOLE SANITAIRE

Compte tenu de la situation actuelle, un protocole sanitaire en accord avec les mesures sanitaires applicables aux dates de l'organisation sera exigé. Le modèle fédéral est disponible sur demande.

CATÉGORIES D'ÂGE

Les Avenirs et les Jeunes ne peuvent pas être concernés par cette campagne exceptionnelle.

PROGRAMME

Le programme est libre de conception mais avec les épreuves officiellement inscrites sur la liste définie par la FINA.

Un meeting organisé sur deux jours et moins ne pourra pas comprendre l'intégralité des courses de demi-fond. Il conviendra alors de proposer l'une ou l'autre des options suivantes:

- le 800 nage libre Dames ET le 1500 nage libre Messieurs
- le 1500 nage libre Dames ET le 800 nage libre Messieurs

- les 800 nage libre Dames et Messieurs
- les 1500 nage libre Dames et Messieurs.

ÉQUIPEMENT

Bassin homologué avec chronométrage automatique

- **En bassin de 50 m :**

6 couloirs minimum (8 pour l'international) avec un bassin de récupération (2 couloirs de 15 m et 0,80 m de profondeur (conditions minimales) ou la possibilité d'organiser le programme pour permettre la récupération et les échauffements des nageurs.

JURY ET SUIVI TECHNIQUE

Un juge arbitre et un starter inscrits sur les listes FFN valides sur la période.
Le DTN pourra désigner un représentant pour assurer le suivi de l'événement.

GESTION DE LA COMPÉTITION

La compétition sera exclusivement gérée via le logiciel extraNat.

RÉCOMPENSES

Elles sont laissées à l'initiative de l'organisation. Toutefois, il est important de noter que les dotations des podiums associées à une bonne qualité d'organisation encouragent la participation des nageurs.

ANNEXE 2

CRITÈRES DE QUALITÉ DU MEETING

Les meetings nationaux labellisés de la saison précédente se sont déroulés dans des conditions très satisfaisantes. Cependant, au regard de quelques détails qui nous alertent, il convient de préciser quelques points pour garantir une meilleure qualité d'organisation, propice à la réalisation de la performance.

LES HORAIRES ET LE SEUIL DE PARTICIPATION

Les réunions des matinées (début de la compétition) ne pourront pas débuter avant **8h00** et se terminer au delà de **13 heures**.

La pause méridienne ne pourra pas être inférieure à **1h30** (entre la fin de la réunion du matin et le début de l'échauffement de l'après-midi).

Les réunions des après-midis et/ou soirées ne pourront pas se terminer au delà de **20h00**.

Chaque organisation sur 8 couloirs sera soumise à un **seuil de participation** :

- un jour et demi : 300 participants
- deux jours : 450 participants,
- deux jours et demi : 500 participants
- trois jours : 600 participants.

Selon la configuration du bassin, la participation est minorée ou majorée :

- 6 couloirs, -20% pour chaque seuil ci-dessus,
- 10 couloirs, +20% pour chaque seuil ci-dessus.

Ces jauges ne pourront pas être dérogatoires à celles imposées, le cas échéant, par la Préfecture en responsabilité sur le territoire de l'équipement concerné par le meeting.

L'ORGANISATION DES SÉRIES

Aucune série, sous quelque prétexte que ce soit ne pourra être doublée.

MANQUEMENT AUX CRITÈRES DE QUALITÉ

Lorsque la Fédération Française de Natation labellise un meeting national, elle donne la garantie à tous les nageurs qui participeront à ces compétitions que les meilleures conditions seront réunies pour permettre la réalisation de la performance.

La Fédération Française de Natation accorde sa confiance aux structures qui s'engagent volontairement dans ces organisations.

Si des manquements aux critères de qualité précédemment listés sont constatés et avérés, l'organisateur se verra signifié d'un avertissement, assorti d'un doublement de sa participation financière pour une future demande de labellisation.

Un deuxième avertissement aura comme effet une fin de non recevoir des futures demandes de labellisation.

ANNEXE 3

DOCUMENTS

à rendre disponibles sur demande

Le demandeur tient les documents ci-dessous à la disposition de la Fédération Française de Natation :

- **Programme sportif** détaillé de la compétition (séries/finales, classement au temps, classement combiné...)
- **Composition détaillée du comité d'organisation**, sous forme d'organigramme mentionnant nominativement, *a minima*, les postes des principales responsabilités
- **Budget prévisionnel** de l'événement (rappel, tout budget doit être donné à l'équilibre des dépenses et des recettes)
- **L'affiche du meeting** (maquette provisoire acceptée)
- **Détail des récompenses** : médailles – cadeaux – primes .
- UNIQUEMENT en cas de validation de la demande de labellisation, virement dans les délais impartis au titre de la participation financière aux prestations fédérales de :
 - **Deux cent cinquante euros** (250,00€).

ANNEXE 4

PRESTATIONS FÉDÉRALES

La validation de la présente demande par le Cercle de Compétence Natation Course engage la Fédération Française de Natation à fournir les prestations suivantes :

- Labellisation de l'organisation.
- Affichage de l'événement sur le site fédéral .
- Déclaration de la compétition par la Fédération Française de Natation avec délégation de gestion et de perception des droits d'engagements.
- Engagements via extraNat avec la possibilité d'avoir accès au liveffn.com.
- Validation et intégration des performances, prises en compte pour l'accession aux championnats nationaux.
- Homologation des records ou meilleures performances françaises (MPF), si les conditions requises sont réunies.

Il est de la responsabilité de chaque organisateur de créer un site internet et d'envoyer les informations concernant l'événement à la Fédération Française de Natation : meeting.labellise@ffnatation.fr

Nature du meeting		Meeting national labellisé	
Intitulé de la compétition			
			25 m
			50 m
Dates : du			✓
au			
Le demandeur			
Prénom		Nom	
IUF		Fonction	
Téléphone		Email	
La structure organisatrice			
Nom		N° de structure	
Le site de l'évènement			
Nom de l'établissement			
Adresse			
Code postal		Ville	
Le demandeur certifie :			
que le site de la manifestation est conforme aux lois et règlements en vigueur concernant les établissements sportifs.			
que le bassin utilisé est conforme à la réglementation de la Fédération Internationale de Natation (FINA), à celle de la Fédération Française de Natation et conforme pour la validation d'éventuels records.			
que l'accès à l'établissement fera l'objet d'un contrôle rigoureux permettant de respecter sa capacité d'accueil.			
que l'ensemble des participants seront licenciés dans leur fédération d'appartenance.			
qu'un protocole sanitaire respectant les mesures sanitaires en vigueur aux dates de la compétition sera dument mis en oeuvre.			
que les renseignements concernant la manifestation sont exacts.			
avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Fédération Française de Natation et des dispositions réglementaires relatives à l'organisation des événements sportifs en France, et notamment les textes définissant les critères labellisant les différents meetings.			
respecter les dispositions réglementaires de la convention d'organisation détaillée en annexe 1 .			
avoir lu, approuvé et mettra en oeuvre les critères de qualité décrites en annexe 2 .			
tenir l'ensemble des documents demandés en annexe 3 à la disposition de la Fédération Française de Natation			
avoir bien pris connaissance des prestations fédérales adossés à la labellisation du meeting, en annexe 4 .			
effectuer, dans les délais impartis, un virement de 250 euros au titre de la participation financière aux prestations fédérales, si le présent meeting est labellisé.			
Fait à :		Le :	